CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)



POURQUOI?

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA) est délivré aux personnes qui exercent ou souhaitent exercer des responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Cette certification peut servir au titre de la validation des acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions Prévues aux articles L335-5 et L336-6 du code de l'Education, ou joint à votre CV en cas de recherche d'emploi.



POUR QUI?

Être membre d'une association (bénévole ou salarié)





OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine au sein des associations.



DURÉE ET MÉTHODES

30 heures de formation théorique et 20 jours de formation pratique dans une association déclarée* :

Formation collective participative en présentiel avec alternance d'apports théoriques et d'échanges d'expériences.



*Projet à mener ou à accompagner dans le cadre d'une association et encadré par un tuteur dirigeant, bénévole ou salarié de l'association.



ÉVALUATION

Si tous les modules et l'immersion de 20 jours sont suivis, cette formation est validée par un certificat remis par l'organisme de formation s'appuyant sur l'appréciation du responsable pédagogique et du tuteur de l'association.



COÛT TOTAL

pour les membres d'association : 200€ pour les salariés d'association : Veuillez nous contacter



COÛT/MODULE

Membre(s) d'association 1/2 journée: 50€ journée entière : 100€

Salarié(s) d'association 1/2 journée: 50€ journée entière : 100€



L'obtention du CFGA nécessite une participation à tous les modules



FINANCEMENT

Pour les bénévoles : prise en charge possible par l'association (Voir dispositif FDVA)

Pour les salarié(s) : prise en charge OPCO possible. La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



02 51 41 30 62



formation@mdavendee.fr



ww.mdavendee.fr



MODULE 1 (3H)

PRINCIPE FONDAMENTAUX DE LA LOI 1901

- La loi de 1901 : une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ces principes, des origines à nos jours.
- Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale (scop, mutuelle...)

MODULE 2 (3H)

EVOLUTION DU MONDE ASSOCIATIF ET SES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- L'approche statistique (données de cadrage)
- La présentation du poids et des enjeux du monde associatif
- La structuration du monde associatif et ses différentes formes juridiques
- Les administrations partenaires (état, collectivités)

MODULE 3

IÈRE PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE (3H)

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts et du règlement intérieur
- Les instances décisionnelles : organisation, fonctionnement et obligation

2ÈME PARTIE :COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE GOUVERNANCE (3H)

- Les démarches administratives de la création et de la vie de l'association
- Le rôle et la responsabilité des dirigeants associatifs (responsabilité civile et pénale)

MODULE 4

1ÈRE PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES ASSOCIATIVES (3H)

- Les deux méthodes comptables: à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple)
- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultats)
- Le rapport d'activité annuel
- Demande de subvention et financement public

2ÈME PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES ASSOCIATIVES (3H)

- les source et les modes de financement public
- La constitution d'un dossier de demande de subvention et du compterendu financier suivi (budget prévisionnel, etc...)
- Les sources de financement privé et leurs modalités

MODULE 5

1ÈRE PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RESSOURCE HUMAINES / SALARIÉS (3H)

• La fonction employeur de l'association

2ÈME PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RESSOURCE HUMAINES / BÉNÉVOLES (3H)

- Le statut et le rôle des salariés, bénévoles et volontaires
- Le recrutement et la fidélisation des bénévoles
- Les droits, les responsabilités civiles et pénales des bénévoles et de l'association

MODULE 6

IÈRE PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DE PROJET ASSOCIATIVE (3H)

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'évènement
- L'élaboration de la communication autour du projet

2ÈME PARTIE : COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DE PROJET ASSOCIATIVE (3H)

- L'élaboration et le suivi du budget (recherche de financements)
- L'évaluation du projet